



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale Conseil des droits de l'homme

Cinquante-neuvième session

3 juin-14 juillet 2025

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Conseil économique et social Commission de la condition de la femme

Soixante-neuvième session

10-21 mars 2025

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée à la quatrième Conférence
mondiale sur les femmes et à la vingt-
troisième session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre
les sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle » : prise en compte
des questions de genre, situations
et questions intéressant les programmes**

Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Note du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution [50/166](#) de l'Assemblée générale.

* [E/CN.6/2025/1](#).



I. Introduction

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes est le premier et le seul dispositif mondial et multilatéral de subventions consacré exclusivement à la prévention et à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Créé en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, il est administré par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour le compte du système des Nations Unies. Il aide des organisations de la société civile, en particulier des organisations de défense des droits des femmes, à mettre en œuvre des initiatives pluriannuelles visant à combattre, à prévenir et, à terme, à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Il travaille en étroite collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies par l'intermédiaire d'un organe interinstitutions, le Comité consultatif des programmes¹.

2. L'ambition du Fonds d'affectation spéciale est de bâtir un monde marqué par un esprit de solidarité mondiale et totalement exempt de toute forme de violence envers les femmes et les filles, où chacune d'entre elles serait libre de disposer et de jouir de l'ensemble de ses droits fondamentaux.

3. Le Fonds d'affectation spéciale s'appuie sur son plan stratégique pour la période 2021-2025, qui définit ses principaux résultats comme l'octroi de subventions fondées sur des principes et axées sur la demande et le développement des capacités ; la collaboration et l'inclusion en matière de production, d'échange et de transmission des connaissances ; les partenariats stratégiques, les activités de plaidoyer et la mobilisation des ressources. En tant que mécanisme interinstitutions, il est particulièrement bien placé pour renforcer les efforts visant à coordonner l'action de l'ensemble du système des Nations Unies et à étendre les partenariats avec la société civile et les mouvements féministes.

4. Le Fonds accorde la priorité au financement des organisations de la société civile et de défense des droits des femmes, y compris les petites organisations, afin : a) d'améliorer l'accès des femmes et des filles à des services spécialisés multisectoriels essentiels sûrs et adaptés à leurs besoins ; b) de mieux prévenir la violence contre les femmes et les filles en faisant évoluer les comportements, les

¹ En 2024, le Comité consultatif des programmes était composé, au niveau régional et mondial, de représentantes et représentants d'organisations phares de la société civile, de spécialistes de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que de fonctionnaires issus de 14 organismes et organes des Nations Unies qui ont formulé des recommandations stratégiques sur les décisions liées aux financements et joué un rôle moteur dans la promotion des efforts collectifs visant à mobiliser les énergies de l'ensemble de la société. Parmi eux, des représentantes et représentants : de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; de l'Organisation internationale du Travail ; de l'Organisation internationale pour les migrations ; du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ; du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences ; du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; du Programme des Nations Unies pour le développement ; de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ; du Fonds des Nations Unies pour la population ; de l'Organisation mondiale de la Santé. L'Initiative Spotlight a été incluse en tant qu'observatrice. Le Comité consultatif des programmes comptait également des porte-paroles d'organisations intergouvernementales et d'organisations de la société civile, et d'autres spécialistes du sujet aux niveaux mondial et local, en particulier des personnes issues d'Equality Now, de l'Université Ludwig Maximilian de Munich et du South African Medical Research Council.

pratiques et les attitudes ; c) d'accroître l'efficacité des lois, des politiques, des plans d'action nationaux et des dispositifs d'application du principe de responsabilité.

5. Le Fonds contribue à la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif n° 5², et fait partie intégrante du plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025, en particulier dans le cadre de son objectif d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

6. En 2024, le Fonds a administré un portefeuille de 87,5 millions de dollars répartis entre 180 organisations dans 74 pays et territoires. Les organisations bénéficiaires étaient issues de la société civile et la majorité d'entre elles (69 %) axaient leurs activités sur la défense des droits des femmes.

7. En décembre 2024, le Fonds comptait parmi ses donateurs les Gouvernements des pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Chypre, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Irlande, Kazakhstan, Liechtenstein, Norvège, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suède et Suisse. Il comptait aussi les comités nationaux d'ONU-Femmes en Allemagne, en Australie et en Finlande, le programme ACT (Advocacy, Coalition Building and Transformative Feminist Action to End Violence against Women) établi par ONU-Femmes et l'Union européenne, des partenaires du secteur privé et philanthropique, dont Conscious Step, Global Impact, Soko et le Wellspring Philanthropic Fund et des personnes généreuses du monde entier.

8. Établi en préparation de la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme et de la cinquante-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, le présent rapport rend compte des avancées et des résultats obtenus par le Fonds d'affectation spéciale et ses organisations bénéficiaires en 2024.

II. Les organisations de femmes et la vision de Beijing : trente ans de lutte contre la violence

9. L'année 2025 marque le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, reconnus comme le plan d'avancement des droits des femmes le plus progressiste.

10. Pour donner suite à la Déclaration, les Nations Unies ont créé le Fonds d'affectation spéciale en 1996 afin d'accélérer l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. En près de trente ans, le Fonds a octroyé des financements à 706 initiatives réparties dans 140 pays et territoires, pour un montant total de 241 767 742 dollars. Les données qu'il collecte chaque année témoignent des effets profonds qu'ont les travaux des organisations de la société civile à l'origine de ces initiatives. Leurs contributions à l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing méritent d'être reconnues à l'occasion de cet anniversaire important.

11. Les organisations de la société civile, en particulier celles dirigées par des femmes et axées sur les droits des femmes, constituent le socle des efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Elles sont ancrées dans leurs communautés et sont souvent dirigées par celles et ceux qu'elles servent. Leur

² Ses travaux contribuent à mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles (cible 5.1), à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation (cible 5.2), et à éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et les mutilations génitales féminines (cible 5.3).

proximité avec les femmes et les filles les plus défavorisées et la confiance qu'elles instaurent font d'elles de puissants agents du changement, qui permettent aux femmes et aux filles de revendiquer leurs droits et de transformer leur vie³.

12. Les organisations de défense des droits des femmes sont essentielles pour fournir des services spécialisés et remédier aux insuffisances là où d'autres services sûrs et axés sur les personnes survivantes font défaut. Elles fournissent des informations et mettent les personnes survivantes en contact avec les services de santé, de conseil, de protection sociale et de justice. Au niveau national, des mouvements féministes forts et autonomes sont indispensables pour garantir une action concrète contre la violence. Ils s'attaquent aux causes profondes de la violence en suscitant des changements à long terme dans les politiques et les normes sociétales qui perpétuent les inégalités entre les hommes et les femmes⁴.

13. Les organisations de défense des droits de la femme sont souvent les premières à intervenir en cas de crise. Elles répondent avec souplesse aux nouveaux défis et aux besoins émergents et font habilement face aux complexités de la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris ses liens avec la technologie, les changements climatiques et les crises politiques et humanitaires. La pandémie parallèle de violence à l'égard des femmes et des filles qui a sévi pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a illustré ce rôle essentiel de manière frappante. Les mesures de confinement ont piégé de nombreuses femmes avec leurs agresseurs, tandis que le stress économique et l'isolement ont exacerbé les risques existants. Malgré de sévères contraintes opérationnelles, les organisations de défense des droits des femmes ont continué à fournir des services essentiels et ont joué un rôle déterminant dans la dénonciation de l'explosion de la violence, certaines lignes d'assistance téléphonique faisant état d'une augmentation de 770 % des demandes d'aide⁵.

14. En plus de l'érosion des avancées enregistrées dans la lutte contre la violence fondée sur le genre pendant la pandémie, on a assisté ces dernières années à une inquiétante montée en puissance de l'opposition aux droits des femmes et à un virulent retour de bâton contre les mouvements féministes dans le monde entier. Cette résistance, souvent menée par des groupes conservateurs craignant de perdre les structures de pouvoir traditionnelles et les rôles dévolus aux hommes et aux femmes, est en outre alimentée par la désinformation et la polarisation politique. Elle se manifeste à la fois hors ligne et en ligne, les défenseuses et défenseurs des droits des femmes faisant face à une augmentation de la violence politique et des discours de haine. Les espaces numériques sont devenus de nouvelles frontières pour les atteintes et le harcèlement fondés sur le genre, touchant de manière disproportionnée les femmes dans la vie publique. Les organisations que le Fonds d'affectation spéciale appuie pour lutter contre la violence sont souvent elles-mêmes la cible de cette hostilité croissante, qui vient entraver davantage le travail de sauvetage qu'elles mènent auprès des personnes survivantes et des femmes et filles à risque.

15. Par conséquent, malgré les aspirations formulées dans la vision de Beijing et les progrès accomplis ces trente dernières années, les organisations de défense des droits des femmes sont confrontées à des espaces de plus en plus restreints, à de nouvelles

³ Monica Biradavolu, « Learning from practice: mobilizing women as agents of change to prevent violence against women and girls » (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 2021).

⁴ Nidal Karim, « Feminist and women's movements in the context of ending violence against women and girls: implications for funders and grant makers – an external literature review » (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 2022).

⁵ Nations Unies, « United Nations comprehensive response to COVID-19: saving lives, protecting societies, recovering better » (New York, 2020).

barrières juridiques et administratives et à des menaces accrues pour leur sécurité et leur capacité opérationnelle. Ces problèmes mettent en péril des acquis durement gagnés, exposent les femmes et les filles à des risques accrus et mettent à l'épreuve la résilience de ces organisations déjà sous-financées qui aident les femmes et les filles les plus défavorisées.

16. C'est dans ce contexte que le Fonds d'affectation spéciale a connu une augmentation record de 80 % du nombre de candidatures à l'appel à propositions de 2023, lesquelles ont collectivement demandé un financement de 1,5 milliard de dollars. Il est à noter que 40 % des propositions comprenaient des interventions dans des situations de crise, la proportion de demandes ciblant la violence sexuelle et fondée sur le genre dans ces contextes ayant augmenté de 59 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution considérable montre que la communauté internationale doit impérativement fournir sans attendre un appui politique et un financement de qualité et mener sans relâche des activités de sensibilisation afin que les organisations de défense des droits des femmes puissent poursuivre leurs activités essentielles, y compris dans les environnements les plus difficiles.

17. Les difficultés mises en évidence par la pandémie de COVID-19, en particulier lorsque les lacunes des services gouvernementaux obligent les organisations de défense des droits des femmes à répondre aux besoins essentiels des femmes, restent d'actualité, soulignant qu'il est nécessaire de continuer de fournir un appui suffisant à ces organisations. Leur résilience est cruciale non seulement pour apporter une réponse immédiate aux crises, mais aussi pour réaliser des progrès durables dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

18. Les programmes et les ressources doivent répondre aux besoins uniques et aux problèmes de la société civile et des organisations de défense des droits des femmes et être adaptés à leur rôle moteur, notamment : en fournissant un financement flexible des activités de base à long terme ; en favorisant la résilience des organisations ; en promouvant des approches intersectionnelles de l'inégalité ; en remettant en question les hiérarchies de pouvoir ; en cultivant la confiance et l'application du principe de responsabilité. Aujourd'hui plus que jamais, les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations bilatérales et multilatérales, les fonds, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, le monde universitaire et d'autres acteurs doivent unir leurs efforts. Les connaissances, les ressources et la mobilisation de tous doivent être mises à profit pour aider les organisations de femmes à répondre à la croissance de l'opposition et à l'inverser, afin de parvenir à un monde dans lequel chaque femme et chaque fille vit à l'abri de la violence.

19. Le Fonds d'affectation spéciale est indispensable pour unir les acteurs à tous les niveaux, faire vivre l'esprit de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et mener des actions en vue de la réalisation de ses objectifs stratégiques. En tant que dispositif mondial unique de subventions au sein du système des Nations Unies, il complète et élargit le travail d'autres fonds et entités grâce à des partenariats qui atteignent les femmes et les filles les plus défavorisées, victimes de formes de discrimination croisées, en se concentrant sur la résilience des organisations de la société civile pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et ses filles, tout en conservant des connaissances mondiales fondées sur la pratique concernant leurs réalisations et leurs stratégies. Le modèle de service global caractéristique du Fonds combine appui financier et assistance technique tout en favorisant un réseau mondial de plus de 650 organisations de la société civile réparties dans 140 pays, en facilitant le partage des connaissances et en maintenant des normes élevées de transparence dans la gestion des subventions. Grâce à cette approche globale, le Fonds continuera à s'adapter et à répondre aux nouveaux défis tout en amplifiant les voix des organisations de défense des droits des femmes qui sont à l'avant-garde du changement.

III. La situation en 2024

20. La violence faite aux femmes et aux filles reste l'une des violations les plus répandues des droits humains. Au cours de l'année écoulée, les conflits et les crises interdépendantes se sont intensifiés dans le monde entier, exposant davantage de femmes et de filles à la violence et multipliant les menaces pesant sur leur vie, leur dignité et leur liberté. L'opposition aux droits des femmes et le retour de bâton contre les mouvements féministes à l'échelle mondiale persistent.

21. Les crises qui se superposent les unes aux autres, notamment les catastrophes liées au climat, les conflits violents, les ralentissements économiques et l'insécurité alimentaire, ont considérablement accru la demande d'aide humanitaire, y compris la protection contre la violence fondée sur le genre. En 2023, on estime que 308,5 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire⁶, notamment en République démocratique du Congo, dans les Territoires palestiniens occupés, en Somalie, au Soudan, en Ukraine et au Yémen. Les situations de crise accroissent la vulnérabilité des femmes et des filles et aggravent les diverses formes de violence à leur égard⁷. Par exemple, la violence entre partenaires intimes est 2,4 fois plus élevée dans les contextes extrêmement fragiles que dans les contextes qui ne le sont pas⁸. Selon le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé, les cas de violence sexuelle liée aux conflits ont augmenté de 50 % en 2023 par rapport à 2022 et 95 % des incidents visaient des femmes et des filles (S/2024/385, par. 29).

22. Plus de 30 % des initiatives des organisations bénéficiaires actives en 2024, représentant des subventions d'un montant total de 28,5 millions de dollars, ont mené des interventions cruciales dans des situations de crise. Ces organisations ont besoin d'un financement de base durable et flexible pour pouvoir répondre aux besoins les plus importants des populations en matière de prévention de la violence fondée sur le genre et de prestation de services vitaux dans de telles situations. Le vingt-septième appel à propositions du Fonds d'affectation spéciale, lancé en décembre 2023, comprend un guichet de financement spécial visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles touchées par une crise, compte tenu de l'augmentation des besoins humanitaires à l'échelle mondiale. Plus d'une demande sur quatre a été reçue dans le cadre du guichet spécial, dont la moitié provenait d'Afrique. Sur le total des financements accordés lors du vingt-septième cycle d'octroi de subventions, 43 % (5,7 millions de dollars) ont été alloués à des organisations opérant dans des situations de crise.

23. Les organisations bénéficiaires ont fait preuve d'une souplesse et d'une résilience remarquables dans des situations mouvantes et complexes. Par exemple, la Stars of Hope Society a mis au point des évaluations fondées sur des données afin de comprendre les besoins les plus urgents des femmes et des filles handicapées touchées par la guerre à Gaza et l'intensification des hostilités en Cisjordanie. Elle s'est ensuite tournée vers la fourniture de fournitures d'urgence, d'un soutien psychologique, économique et social et de services d'orientation.

24. Face à la multiplication des problèmes, les organisations bénéficiaires ont élaboré et mis en œuvre des solutions innovantes pour venir en aide à certaines des femmes et des filles les plus vulnérables. Par exemple, en Ouganda, THRIVEGulu a adapté un modèle de mobilisation de la population éprouvé en Afrique du Sud pour travailler avec des représentantes et représentants des populations de réfugiés et

⁶ Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Global humanitarian overview 2024, mid-year update (snapshot as of 31 May 2024) » (New York, 2024).

⁷ Alison Barclay, Michelle Higelin et Melissa Bungcaras, « On the frontline: catalysing women's leadership in humanitarian action » (Johannesburg, ActionAid International, 2016).

⁸ Ginette Azcona *et al.*, « Progress on the Sustainable Development Goals: the gender snapshot 2023 » (New York, ONU-Femmes, 2023).

d'accueil, ce qui a permis de renforcer le système d'orientation, d'augmenter les taux de signalement des violences domestiques et d'accroître la participation des femmes aux débats publics.

25. Les déplacements forcés dus aux persécutions, aux conflits, à la violence et aux violations des droits humains ont augmenté de 8 % en 2023, marquant ainsi 12 années consécutives d'augmentation. Les personnes déplacées de force représentent aujourd'hui 1,5 % de la population mondiale et ce chiffre devrait augmenter ; une aide est ainsi d'autant plus nécessaire pour faire face aux risques croissants de violence, de traite, d'exploitation et d'atteintes visant les femmes et les filles⁹. Pour faire face aux déplacements massifs provoqués par le conflit en République démocratique du Congo, Solidarité féminine pour la paix et le développement intégral, organisation bénéficiaire dirigée par des femmes, protège et autonomise les personnes survivantes, y compris les femmes déplacées. Elle fournit à ces personnes des services juridiques, médicaux, psychologiques ainsi que des services de réinsertion socioéconomique par l'intermédiaire d'espaces sécurisés et de centres de santé dans 18 zones de santé du Nord-Kivu. En 2024, elle a fourni un appui intégré à 34 600 personnes vulnérables au Nord-Kivu, y compris des services spécialisés à 220 femmes déplacées survivantes.

26. Au cours de l'année 2024, les organisations bénéficiaires ont dû faire face à la multiplication de difficultés externes concernant leur travail et leur sécurité, allant d'obstacles administratifs tels que des obstacles à l'enregistrement et des amendes arbitraires à des menaces sérieuses telles que des arrestations sans fondement et des enlèvements de personnel. Cette tendance reflète le recul global des droits des femmes, qui se traduit par le démantèlement des institutions chargées de l'égalité des genres et l'érosion des protections. Les organisations ont fait état d'exemples alarmants. À la suite de l'élection présidentielle de décembre 2023 en Argentine, le Ministère de la femme, du genre et de la diversité et l'Institut national contre la discrimination, la xénophobie et le racisme ont été dissous. En Somalie, le projet de loi sur le viol et l'immoralité de 2023, influencé par des groupes religieux et conservateurs, menace de faire reculer les garanties dont bénéficient les victimes de violences sexuelles et qui sont établies dans le projet de loi sur les infractions sexuelles de 2018, lequel a été élaboré à la suite de la tenue de consultations approfondies avec la société civile et les groupes de défense des droits des femmes.

27. La violence fondée sur le genre facilitée par la technologie est devenue une menace croissante à l'ère du numérique. Les femmes et les filles sont ciblées de manière disproportionnée dans les médias sociaux et sur les plateformes numériques, les défenseuses et défenseurs des droits des femmes et les personnalités publiques étant particulièrement menacés. Conscient de ce problème qui ne cesse d'évoluer, le Fonds d'affectation spéciale a inclus cette catégorie dans son appel à propositions de 2023, et 8 % des candidats ont axé leurs interventions sur la lutte contre cette forme de violence. Une subvention au titre du nouveau programme ACT permettra aux mouvements féministes intergénérationnels du Nigéria et du Kenya de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, en encourageant la solidarité et en renforçant les capacités de plaider en faveur de réformes juridiques et de sensibiliser le public.

28. Malgré les difficultés qui vont grandissant en 2024, les organisations bénéficiaires ont continué à fournir une aide immédiate et des solutions à long terme dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, afin d'avoir des effets transformateurs sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

⁹ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Global trends: forced displacement in 2023 » (Copenhague, 2024).

IV. Effets en 2024

A. Subventions octroyées

29. En 2024, le Fonds d'affectation spéciale a accordé 36 subventions dans 41 pays et territoires, pour un montant total de 15,9 millions de dollars. Les financements ont été accordés par l'intermédiaire de deux voies : le cycle annuel d'octroi de subventions et le nouveau programme ACT. Durant le vingt-septième cycle annuel, 28 subventions ont été octroyées pour un montant total de 13,5 millions de dollars, dont 30 % ont été accordés au titre du guichet spécial sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles touchées par les crises et 70 % au titre du guichet de financement général. Le programme ACT a alloué 2,3 millions de dollars à huit initiatives régionales et interrégionales en Amérique latine et en Afrique subsaharienne pour renforcer les réseaux et les mouvements visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.

30. Tous les bénéficiaires des subventions octroyées dans le cadre du vingt-septième cycle sont des organisations dirigées par des femmes, 68 % d'entre elles se considérant comme des organisations de défense des droits des femmes et plus de la moitié d'entre elles étant dirigées par des électrices locales.

31. En Afrique, cinq organisations ont reçu des subventions pour lutter contre les pratiques culturelles néfastes et les stéréotypes de genre qui perpétuent la violence à l'égard des femmes, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes femmes et les filles, en abordant des questions telles que les mariages précoces et forcés, les abus sexuels sur enfants et la violence liée aux élections. Pour lutter contre les abus sexuels sur enfants et les mariages forcés, Voice of Encouragement Tanzania renforcera l'autonomie des adolescentes et mobilisera la population par l'intermédiaire de clubs de « briseurs de chaînes de filles », de cliniques mobiles et de campagnes éducatives basées sur l'art. Dans les zones rurales du Ghana, une initiative permettra de lutter contre les accusations de sorcellerie et la violence entre partenaires intimes grâce à des campagnes de sensibilisation, à la fourniture d'une aide juridique, à des actions de plaidoyer stratégique et à des services d'appui, le but étant d'autonomiser les femmes vulnérables et de remettre en question les croyances culturelles néfastes dans les populations à haut risque.

32. Dans les États arabes, quatre nouveaux bénéficiaires feront progresser l'autonomisation économique des femmes pour lutter contre la violence et viendront en aide aux femmes et aux filles dans le contexte des crises liées aux réfugiés et aux déplacements. En Jordanie, JoWomenomics rendra les trajets domicile-travail plus sûrs en luttant contre le harcèlement sexuel généralisé dans les transports publics d'Amman par l'intermédiaire de partenariats institutionnels, de réformes juridiques et de la mobilisation de la population. L'initiative associera le renouvellement des permis de bus à une formation à la lutte contre le harcèlement et mettra au point une application mobile qui permettra de signaler les incidents. En République arabe syrienne, Women Now for Development adaptera une approche axée sur les personnes survivantes pour lutter contre la violence fondée sur le genre généralisée à l'égard des femmes vulnérables, notamment les veuves, les divorcées et les adolescentes, en leur donnant les moyens d'être des agentes de changement, favorisant ainsi la mise en place de solutions durables et ancrées au niveau local.

33. En Asie et dans le Pacifique, six nouveaux bénéficiaires adopteront des approches intersectionnelles, en mettant l'accent sur les membres des minorités ethniques et les femmes handicapées, tout en intégrant la prévention de la violence dans des initiatives plus larges en matière de santé. En Inde, l'Ara Trust renforcera la protection des femmes et des filles réfugiées venant du Myanmar en leur fournissant

des services d'appui et de conseil immédiats en matière de violence sexuelle et fondée sur le genre et en établissant des voies d'accès à la justice à long terme. Dans les Îles Salomon, le Family Support Centre Trust Board améliorera les services de lutte contre la violence fondée sur le genre dans les zones rurales en établissant le modèle d'unité du soutien aux familles au sein des comités provinciaux, en renforçant les capacités locales et en améliorant l'accessibilité dans les zones reculées.

34. En Europe et en Asie centrale, six nouvelles initiatives intègrent des approches intersectionnelles dans les stratégies de relèvement post-conflit, tout en renforçant les cadres institutionnels et juridiques pour prévenir et combattre la violence fondée sur le genre. En Ukraine, Insight fournira des espaces sûrs offrant des services psychologiques, juridiques et d'autonomisation intégrés pour faire face aux répercussions disproportionnées que l'invasion russe a sur les femmes de groupes marginalisés tels que les jeunes mères, les femmes déplacées et âgées et les femmes handicapées. En Serbie, Labris œuvrera contre la violence au sein du couple à l'égard des femmes lesbiennes, bisexuelles, transgenres et queer par l'éducation, la formation des autorités, l'organisation de campagnes de sensibilisation et une ligne téléphonique d'urgence, le but étant d'augmenter le nombre de signalements et de renforcer la confiance dans les institutions.

35. En Amérique latine et dans les Caraïbes, sept subventions sont axées sur les adolescents et les jeunes femmes, et mettent l'accent sur la prévention grâce à l'évolution des normes sociales et à des approches axées sur la communauté. Ces initiatives luttent contre la violence à l'égard des femmes au sein des populations marginalisées, telles que les populations autochtones, rurales ou déplacées, et renforcent les capacités locales. En Guyane, un projet de l'organisation ChildLink visera à prévenir et à combattre la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles dans les régions isolées de l'arrière-pays en créant des équipes multidisciplinaires, en formant des bénévoles locaux et en menant des campagnes d'éducation du public. Au Mexique, Infancia Común renforcera le combat contre les abus sexuels commis sur des enfants au Chiapas en utilisant des méthodes tirées de l'expérience pour éduquer et responsabiliser les enfants, les familles et les responsables dans les écoles et au sein des populations autochtones.

B. Réalisations des organisations bénéficiaires

36. En 2024, les organisations bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale ont mené des interventions efficaces pour répondre aux besoins essentiels des femmes et des filles et promouvoir des changements durables et porteurs de transformations vers une vie exempte de violence. Les réalisations ont porté sur les trois domaines de résultats énoncés dans le plan stratégique du Fonds pour 2021-2025.

1. Améliorer l'accès aux services multisectoriels

37. L'accès à des services multisectoriels essentiels, spécialisés, sûrs et adéquats est crucial pour les femmes et les filles victimes de violences. Ces services comprennent entre autres une aide psychologique à long terme, des soins médicaux, des abris, une assistance juridique et des lignes d'assistance téléphonique d'urgence. En 2024, leur fourniture était l'objectif principal de 72 % des initiatives des organisations bénéficiaires. Les stratégies comprenaient la formation des prestataires de services, la mise en place de réseaux d'orientation et la garantie que les personnes survivantes reçoivent un traitement respectueux et digne dans l'ensemble des secteurs et tout au long de leur parcours.

38. Le réseau de numéros d'urgence de la Jordanian Women's Union a offert un soutien psychologique immédiat, des conseils juridiques et des services adaptés

d'orientation à 330 femmes survivantes ou exposées à la violence en Jordanie, notamment des réfugiées syriennes et palestiniennes et des travailleuses migrantes. Le refuge de l'organisation à Amman a fourni un hébergement sûr et des services complets à 107 survivantes. Le développement d'espaces de plaidoyer entre la société civile et le Gouvernement a permis de formuler des recommandations pour relever les défis auxquels sont confrontés les prestataires de services de protection et améliorer la qualité des services.

39. En Albanie, l'International Association for Maternal and Neonatal Health (Suisse) a mené un programme visant à renforcer la lutte multisectorielle contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Elle a mobilisé plus de 900 prestataires de services et décideurs politiques dans le cadre d'ateliers et de manifestations et a utilisé des outils de réflexion systémique pour repenser les dispositifs d'orientation, ce qui a permis de gérer et d'orienter efficacement plus de 3 300 affaires de violence. Cette initiative a permis de combler les lacunes entre les professionnels de la santé, les fonctionnaires de police et les travailleurs sociaux et d'affiner les processus de gestion des affaires. Une note technique et une note d'orientation ont été élaborées à partir des informations recueillies afin de fournir des conseils stratégiques au Gouvernement albanais sur l'amélioration des interventions systémiques visant à prévenir et à éliminer la violence à l'égard des femmes.

40. Stand Up Movement Lanka a collaboré avec les prestataires de services, le Gouvernement et la société civile pour renforcer la sécurité, préserver la dignité et améliorer la justice pour les travailleuses du sexe dans quatre districts de Sri Lanka. Il a aidé les travailleuses du sexe à s'inscrire auprès de sages-femmes pour avoir accès aux soins de santé et à entrer en contact avec des avocats. Il a également sensibilisé les fonctionnaires de police aux droits légaux des travailleuses du sexe et à leur droit au respect. En conséquence, 80 travailleuses du sexe des districts de Colombo et de Gampaha ont amélioré leur gestion financière et leur connaissance des droits, ce qui leur a permis de mieux se défendre et de communiquer plus efficacement avec les prestataires de services. Un plan de sensibilisation élaboré par Stand Up en collaboration avec les travailleuses du sexe et les principales parties prenantes a permis d'accroître l'empathie et d'informer les porteurs de devoirs des besoins et des problèmes des travailleuses du sexe, contribuant ainsi à l'instauration d'un environnement plus équitable.

41. Initiatives pour la protection des droits des femmes a recensé des lacunes critiques dans l'accès aux services pour les victimes de violence fondée sur le genre à Fès (Maroc), où 57,1 % des femmes subissent des violences, mais seulement 10,5 % les signalent¹⁰. Les problèmes de transport et de sécurité et le manque d'informations font que la plupart des femmes ont du mal à accéder à des services tels que les hôpitaux, les tribunaux des affaires familiales et les commissariats de police. Pour y remédier, l'organisation a apporté aux femmes, et en particulier aux mères célibataires, un soutien juridique, psychologique et social. Au total, 530 femmes ont bénéficié d'une aide, dont 479 ont reçu des conseils juridiques et 144 une aide psychologique.

42. En 2024, Medica Kosova a fourni des conseils juridiques à 72 survivantes de violence exercée par un partenaire intime et de violences sexuelles liées au conflit au Kosovo¹¹, ce qui a donné lieu à 23 demandes ou appels auprès de la Commission nationale pour la vérification et la reconnaissance du statut de victime de violences sexuelles. Quatre survivantes ont obtenu le statut de victime et ont pu bénéficier d'une

¹⁰ Haut-Commissariat au plan du Maroc, « Note sur les violences faites aux femmes et aux filles » (Rabat, 2020).

¹¹ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

indemnisation. Medica Kosova a également dispensé une formation sur les traumatismes à 58 professionnels, dont des policiers, des professionnels de la santé et des travailleurs sociaux, ce qui a permis de renforcer les dispositifs d'orientation et les partenariats et d'augmenter le nombre de personnes qui ont été orientées vers Medica Kosova pour recevoir un appui supplémentaire.

2. Prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles

43. Les interventions destinées à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles visent à faire évoluer les normes sociales, les attitudes et les comportements qui perpétuent les inégalités et la discrimination entre les genres et conduisent à des pratiques préjudiciables telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants. Les initiatives de prévention fructueuses ont fait appel à des animateurs communautaires, à la mobilisation des hommes et des garçons, à des interventions adaptées au contexte, à une conception centrée sur les personnes survivantes, à des stratégies adaptatives et à une approche transformatrice du point de vue du genre axée sur le changement des comportements. Le Fonds d'affectation spéciale privilégie et soutient les approches intersectionnelles pour veiller à ce que les femmes et les filles les plus défavorisées ne soient pas laissées pour compte. Il appuie les organisations qui mettent en œuvre des interventions favorisant un changement systémique pour lutter contre les causes profondes de la violence, et leur fournit des conseils techniques. En 2024, la prévention était une composante de 78 % des interventions des organisations bénéficiaires, 21 % d'entre elles faisant même de la prévention leur objectif principal.

44. L'initiative Medical Services Pacific associe les populations des Fidji à la prévention de la violence fondée sur le genre. Aux Fidji, 64 % des femmes sont victimes de la violence exercée par un partenaire intime. La stigmatisation et les services limités conduisent souvent les survivantes à ne pas signaler les violences qu'elles subissent. Medical Services Pacific utilise des séances d'information, des démonstrations, des scénarios, des travaux de groupe, des activités d'autonomisation, des séances de *talanoa* (dialogue interactif) et d'autres approches. En 2024, elle a touché 1 645 personnes dans 10 communautés, y compris des responsables locaux, des chefs religieux, des agents du maintien de l'ordre, des professeurs, des groupes de femmes et des activistes locaux, qui se sont tous engagés à prévenir la violence. Les engagements pris par la population ont été affichés sur des panneaux afin de sensibiliser le public et de remettre en question la culture du silence. En conséquence, les femmes sont plus nombreuses à signaler les violences qu'elles subissent. L'organisation a fourni une assistance juridique à 42 femmes ayant signalé des violences et en a orienté 47 vers des prestataires de services.

45. Malgré le recul des droits des femmes en Iraq, les interventions des organisations bénéficiaires dans plusieurs endroits ont permis de faire évoluer les barrières culturelles et systémiques qui perpétuent la violence fondée sur le genre. Des ateliers destinés aux hommes et aux garçons ont permis de promouvoir une masculinité positive, en encourageant les comportements solidaires et non violents et en remettant en question les normes néfastes. Des politiques de lutte contre le harcèlement ont été élaborées pour 15 lieux de travail, et des unités de sécurité ont été créées au sein de trois syndicats pour fournir un appui juridique, favorisant ainsi des environnements de travail plus sûrs. Six groupes de jeunes et 40 responsables locaux ont sensibilisé leurs pairs à la réduction de la tolérance à l'égard de la violence fondée sur le genre. Les efforts de sensibilisation de la population se sont traduits par une augmentation notable du nombre de femmes et de filles ayant accès à un soutien psychosocial et juridique : plus de 1 500 cas ont été enregistrés.

46. Dans l'État plurinational de Bolivie, l'Organización de Mujeres Aymaras del Kollasuyo, une organisation de femmes aymaras, cherche à prévenir la violence

fondée sur le genre dans les populations autochtones par l'intermédiaire d'un réseau féministe de promotion communautaire à El Alto et dans quatre autres municipalités rurales de La Paz. Les ateliers et les interventions mobiles de l'organisation ont touché 500 femmes dans le but de les sensibiliser à la violence fondée sur le genre et de favoriser leur autonomisation. Des cercles de réadaptation ont permis à 50 survivantes d'adopter des stratégies d'adaptation et de bénéficier d'un soutien pour leur éviter d'être de nouveau confrontées à la violence. Au total, 139 femmes ont accédé aux services de soutien psychosocial et à l'assistance juridique proposés par l'organisation, grâce notamment à une application fournissant des informations essentielles sur les aides disponibles.

47. Le Women's NGO Secretariat of Liberia et Sister's Hand Liberia ont mis en place un réseau de membres des communautés afin de faire évoluer les attitudes à l'égard des mutilations génitales féminines et de favoriser un environnement plus sûr et plus autonome pour les femmes et les filles. Le réseau opère dans 34 communautés réparties dans 6 comtés et comprend 678 survivantes de mutilations génitales, des Zoes¹² qui se sont engagées à mettre fin aux pratiques de mutilation génitale féminine, des professeurs d'école, des femmes influentes et des jeunes. Ses membres disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour lutter contre les mutilations génitales féminines à l'échelle locale. L'initiative a touché plus de 1 300 personnes et a contribué à faire évoluer positivement les normes, les attitudes et les pratiques sociales. Plus de 40 % des personnes contactées reconnaissent les répercussions négatives des mutilations génitales sur le bien-être physique et psychologique des femmes et des filles, ce qui représente plus du double du niveau de sensibilisation initial (15 %), et ont exprimé leur volonté de promouvoir des rites de passage alternatifs qui évitent les lésions physiques. Quatorze chefs traditionnels et responsables locaux ont signé un protocole d'accord communautaire visant à mettre fin aux mutilations génitales féminines, et un chef s'est formellement engagé à mettre fin à cette pratique néfaste.

48. En Serbie, le Bibija Roma Women's Centre s'emploie à faire évoluer les mentalités afin de réduire les mariages d'enfants et de protéger les droits des filles dans les campements roms, où près de 17 % des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et 57 % avant l'âge de 18 ans¹³. En 2024, il a formé 20 militantes et militants dans 10 quartiers, qui ont ensuite mené 100 discussions dans 20 localités, faisant participer 310 adolescentes. Les sessions ont fourni un espace sûr de discussion sur des sujets tabous, tels que l'importance de l'identité des femmes et les effets néfastes des mariages précoces. Les participantes ont exprimé leur volonté de retarder le mariage, de poursuivre leurs études et d'atteindre l'indépendance économique. Une centaine de discussions supplémentaires tenues avec 395 membres des communautés, principalement des femmes, ont mis en évidence les effets négatifs de certaines croyances traditionnelles sur le développement local et les ont incités à donner la priorité à leur bien-être.

¹² Les Zoes sont les cheffes (généralement des femmes plus âgées) de la société Sande, une société secrète de femmes qui pratique traditionnellement des mutilations génitales féminines dans le cadre de l'initiation des jeunes filles à la féminité.

¹³ Kosana Beker, « Regional Report on compliance with UN Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women (CEDAW) and Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence (Istanbul Convention) relating to discrimination of Roma women in the area of healthcare, child marriages and offering support and protection to Roma women in cases of domestic violence » (Belgrade, Bibija Roma Women's Centre, 2019).

3. Renforcer la mise en œuvre des lois, des politiques et des plans d'action nationaux

49. En 2024, 43 % des interventions des organisations bénéficiaires portaient sur l'application des lois et des politiques. Bien que seuls 6 % des organisations bénéficiaires aient désigné le renforcement institutionnel, les mécanismes d'application du principe de responsabilité, les lois, les politiques et les budgets comme objectifs principaux, ces initiatives sont parmi les plus efficaces et les plus durables. Elles catalysent souvent une action collective qui fait progresser les droits des femmes et des filles les plus défavorisées et qui fait passer les responsables de la prévention de la violence d'une attitude réactive à une attitude proactive.

50. Au Mexique, le Grupo de Acción por los Derechos Humanos y la Justicia Social a mis en place un réseau de plus de 30 avocates féministes dans 17 États afin de fournir une assistance juridique et de représenter les femmes et les filles dans les affaires de violence fondée sur le genre. S'appuyant sur l'expérience de l'organisation en matière d'actions en justice stratégiques, notamment dans des affaires de féminicide très médiatisées, le modèle participatif de l'initiative encourage les survivantes à revendiquer leurs droits et à reprendre le contrôle de leur vie. Le réseau forme également de nouveaux avocats à l'aide d'une pédagogie spécialisée axée sur le genre, qui n'est pas disponible dans les écoles de droit traditionnelles, et renforce les groupes locaux de femmes survivantes.

51. L'Initiative stratégique pour les femmes dans la Corne de l'Afrique a établi des partenariats stratégiques entre les organisations de défense des droits des femmes et des filles du centre-sud de la Somalie et du « Somaliland » afin de plaider en faveur d'une meilleure protection juridique des femmes et des filles appartenant à des minorités, ainsi que des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés. Les actions de sensibilisation visent à garantir que la nouvelle législation protège les droits des femmes et des filles à ne pas subir de violences, à accéder à des services efficaces et à demander des comptes aux auteurs des violences qu'elles subissent. L'Initiative a également permis d'élaborer un document de recherche sur la violence sexuelle à l'égard des femmes déplacées et des minorités en Somalie et de le diffuser auprès de 130 parties prenantes. Avec ses partenaires, elle continuera d'intenter des actions en justice stratégiques, de faciliter les échanges entre survivantes et journalistes et d'améliorer la coordination des parties prenantes.

52. Au Cambodge, le NGO Committee on CEDAW¹⁴ a continué à mener des activités de sensibilisation à l'égalité des genres. Sa contribution a été incluse dans le rapport d'évaluation final du troisième plan d'action national de prévention de la violence à l'égard des femmes. Ses efforts ont contribué à influencer l'engagement du Gouvernement à rédiger un amendement à la loi sur la violence domestique afin de renforcer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. En collaboration avec le Ministère des affaires féminines et le Disability Action Council, le Cambodia Women's Crisis Centre et ADD International¹⁵ ont pris part à des discussions techniques sur le plan d'action national. Les organisations ont dispensé une formation sur l'égalité des genres, l'intégration des personnes handicapées et les lignes directrices en matière d'orientation afin de renforcer les capacités des groupes de travail des districts et des provinces, y compris les principaux responsables gouvernementaux, en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre.

53. La Greater Women Initiative for Health and Rights a défendu l'égalité des genres et la protection des droits humains et plaidé en faveur de services de lutte

¹⁴ Organisation non gouvernementale cambodgienne sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

¹⁵ Action on Disability and Development International.

contre la violence fondée sur le genre pour les travailleuses du sexe dans l'État de Rivers, au Nigéria. Elle a obtenu l'appui de la commission des droits humains de l'État et, ensemble, ils ont identifié et désigné des acteurs étatiques clés pour siéger dans les comités de rédaction du projet de loi sur le genre et l'égalité des chances. Cette initiative a permis de mettre en place une plateforme de signalement des violences commises à l'égard des travailleuses du sexe par l'intermédiaire du Ministère de la santé et de l'agence gouvernementale de lutte contre le VIH/sida. Elle a également créé des dispositifs visant à obliger les institutions à rendre des comptes dans la promotion de la justice pour les travailleuses du sexe dans le cadre de la loi sur l'interdiction de la violence à l'égard des personnes, notamment en observant les procédures judiciaires et en analysant les publications et décisions juridiques. En conséquence, le nombre de travailleuses du sexe ayant accès à la justice a augmenté de 33 %. Toutefois, un récent projet de loi d'abrogation menace de saper cet outil juridique essentiel, ce qui a incité l'organisation à lancer une campagne pour défendre la législation.

C. Réalisations du Fonds d'affectation spéciale

1. Conserver les connaissances fondées sur la pratique pour l'apprentissage

54. Les organisations qui travaillent directement avec les femmes, les survivantes et les populations défavorisées acquièrent des connaissances précieuses sur les stratégies efficaces de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Le Fonds d'affectation spéciale recueille, conserve et partage ces connaissances et expériences fondées sur la pratique afin que tous puissent en bénéficier. À cette fin, il recourt aux outils suivants : communications individuelles avec les organisations bénéficiaires, échanges d'apprentissage, pôles et plateformes d'information, évaluations indépendantes, produits de connaissance thématiques coproduits avec les organisations bénéficiaires, webinaires et cafés du savoir.

55. Les données et les analyses du Fonds ont continué d'aider les organisations bénéficiaires et les principales parties prenantes à améliorer les décisions prises en matière de politique, de programmation et de financement. Dans l'enquête de 2023 sur les bénéficiaires du Fonds, 94 % des entités interrogées ont déclaré avoir eu accès aux produits de connaissance et aux manifestations du Fonds, et 100 % d'entre elles ont déclaré avoir utilisé ces connaissances dans le cadre de leur travail.

56. Le Fonds a continué à faciliter le partage des connaissances entre praticiens par l'intermédiaire de sa plateforme en ligne, SHINE. À la fin du mois d'octobre 2024, on comptait plus de 2 000 utilisateurs enregistrés, ce qui démontre l'intérêt pour un espace sûr, diversifié, multilingue et dynamique permettant d'échanger des observations et des pratiques.

2. Favoriser la résilience des institutions grâce au modèle de services intégrés

57. Le Fonds d'affectation spéciale a amélioré son modèle de services intégrés et d'octroi de subventions pour donner suite aux observations faites par ses organisations bénéficiaires. Il a prolongé la durée des subventions de trois à quatre ans. Il a relevé le seuil de financement de base pour les subventions de faible montant à 27 %, augmenté le montant minimum des subventions de 50 000 à 150 000 dollars¹⁶ et augmenté les budgets alloués à l'autoprise en charge et à l'entraide collective pour toutes les nouvelles organisations bénéficiaires. Des budgets d'urgence et de

¹⁶ Dans l'ensemble, le montant des subventions octroyées par le Fonds d'affectation spéciale oscille entre 150 000 et 1 million de dollars.

développement des capacités ont été alloués dans le cadre des subventions afin de favoriser la résilience des organisations et de surmonter les difficultés imprévues.

58. Toutes les organisations bénéficiaires ont reçu un appui complet en matière de développement des capacités, l'objectif étant de leur permettre de renforcer leur propre fonctionnement opérationnel. Le Fonds a organisé 16 webinaires thématiques de développement des capacités en 2024, auxquels ont participé au moins 957 personnes. Les thèmes abordés comprenaient la communication de l'information, la préparation des audits, la planification financière et les principes de la programmation.

59. Le Fonds a recommencé à organiser son atelier d'intégration standard de cinq jours pour les organisations bénéficiaires depuis son vingt-sixième cycle de subvention, fournissant des informations opérationnelles essentielles et offrant des possibilités de mise en réseau et d'échange. Il s'agissait de la première réunion en présentiel des bénéficiaires depuis la pandémie de COVID-19.

60. En 2024, le Fonds a effectué des visites de suivi en personne avec 27 % de ses partenaires dans 14 pays et a organisé chaque trimestre des manifestations en ligne réunissant les bureaux de pays d'ONU-Femmes et les organisations bénéficiaires. Ces manifestations ont favorisé la collaboration et la mise en réseau, et permis d'évaluer les progrès, les difficultés et les besoins des organisations bénéficiaires. Une visite en Jordanie, pays qui abrite cinq organisations de la société civile bénéficiaires, ce qui représente un investissement considérable, a illustré les avantages d'une collaboration stratégique entre le Gouvernement, la société civile et les partenaires internationaux. En s'associant à des organisations locales de défense des droits des femmes et en complétant les efforts d'ONU-Femmes, le Fonds catalyse une intervention coordonnée sur les plans de l'humanitaire et du développement face à la violence fondée sur le genre en Jordanie. De même, une visite du Fonds au Kosovo a réuni les organismes des Nations Unies, les autorités kosovares et la société civile pour discuter de la violence à l'égard des femmes. Les organisations bénéficiaires au Kosovo sont deux des quatre organisations agréées qui aident les survivantes de violences sexuelles liées au conflit à demander réparation. Les autorités du Kosovo ont reconnu les problèmes et les travaux des organisations de la société civile, renforçant l'importance des partenariats pour répondre aux besoins des populations et effectuer des investissements en faveur des femmes et des filles en vue d'instaurer une paix à long terme.

61. En collaborant directement avec des bénéficiaires, le Fonds a renforcé sa capacité à fournir un appui ciblé tout en acquérant des connaissances essentielles pour améliorer ses dispositifs d'appui et ses approches stratégiques en matière d'octroi de subventions.

62. Le Fonds aide les organisations à élaborer des politiques institutionnelles essentielles, notamment en matière de lutte contre le harcèlement sexuel, de prévention des agressions et de lutte contre la fraude. En 2024, grâce à l'assistance ciblée apportée à 10 organisations bénéficiaires, 96 % des organisations actives (à l'exclusion de celles qui viennent d'être intégrées dans le cadre du vingt-septième cycle et du programme ACT) ont désormais mis en place ces mesures de protection indispensables.

3. Développer les partenariats stratégiques au sein du système des Nations Unies et au-delà

63. En 2024, le Fonds d'affectation spéciale a tiré parti de son mandat interinstitutionnel pour renforcer la collaboration au sein du système des Nations Unies et au-delà. Travaillant aux côtés des organismes des Nations Unies, des donateurs et des organisations de la société civile, il a amplifié la voix et l'expérience

des organisations bénéficiaires grâce à des initiatives de sensibilisation conjointes et à une représentation dans les principales instances internationales. Cette approche collaborative a renforcé l'importance d'assurer un plus grand financement direct des travaux des organisations de femmes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, tout en faisant progresser la sensibilisation aux questions du féminisme à l'échelle mondiale.

64. En juin 2024, un atelier réunissant des représentantes et représentants de la société civile et des donateurs a permis d'examiner le travail que le Fonds mène avec des organisations dirigées par des femmes et des filles déplacées ou apatrides, tout en renforçant la collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le Fonds a présenté les efforts qu'il déploie pour réduire les obstacles au financement de ces organisations et de celles qui travaillent avec les réfugiés et les populations déplacées pour lutter contre la violence fondée sur le genre. Il a également discuté du rôle plus large des donateurs, notamment pour faire entrer les organisations dans leurs réseaux.

65. Le Fonds a intensifié ses activités de sensibilisation afin de susciter des changements politiques et d'accroître le financement des organisations de femmes en dirigeant des forums stratégiques dans le monde entier et en prenant part à de tels forums. Il a coorganisé en septembre 2024 l'événement mondial Free Future 2024 : Preventing Gender Violence Around the World, aux côtés de la Fondation Ford et de la Fondation Skoll. Il a mené sept dialogues lors du Forum de l'Initiative de recherche sur les violences sexuelles et du Forum international de l'Association pour les droits des femmes dans le développement, au cours desquels les organisations bénéficiaires et les principaux acteurs ont échangé des connaissances, discuté de stratégies et présenté des expériences, mettant en lumière les approches novatrices d'organisations faisant face à des ressources limitées et à des situations changeantes. À la suite de la publication par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance de la première estimation mondiale de la violence sexuelle à l'égard des enfants, il a participé à la toute première Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence contre les enfants, que le Gouvernement colombien a organisée à Bogota. Lors de la conférence Building Movements Dialogue : Shaping Alliances, Paving Ways organisée par ELAS+, un fonds œuvrant en faveur des femmes au Brésil, il a partagé avec les donateurs et les activistes son modèle féministe d'octroi de subventions et ses meilleures pratiques en matière de financement des organisations de femmes. Avec quatre organisations bénéficiaires, il a échangé des points de vue sur l'obtention d'un appui financier pour divers mouvements et groupes de la société civile défendant la démocratie. Il s'est joint aux représentantes et représentants des gouvernements, aux philanthropes, aux organisations de la société civile et aux activistes réunis à la Banque mondiale pour renforcer la collaboration au niveau mondial afin de mettre fin aux mutilations génitales féminines, en plaidant en faveur de la fourniture d'un appui financier aux organisations qui sont à l'avant-garde de l'action menée.

66. Dans le cadre du programme ACT, le Fonds s'est engagé à renforcer les réseaux de plaidoyer à tous les niveaux. Il s'est agi de mobiliser les mouvements de défense des droits des femmes et de créer des espaces de collaboration et de mise en réseau. En partenariat avec ONU-Femmes, le Fonds a réuni les organisations bénéficiaires et les alliés féministes en octobre 2024 pour renforcer la formation de coalitions, le leadership et la résilience, tout en améliorant les activités de sensibilisation et l'élaboration des politiques.

V. Analyse et tendances fondées sur la pratique

A. Programmation intersectionnelle

67. Pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, le Fonds d'affectation spéciale se sert d'une double approche de l'intersectionnalité en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes et des filles. Premièrement, il traite d'expériences spécifiques de marginalisation intersectionnelle pour lesquelles les activités menées ont été reconnues comme étant sous-financées. En 2024, plus de 80 % du portefeuille du Fonds visera à atteindre les personnes les plus exposées, notamment les réfugiées, les femmes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer, en questionnement et intersexes, ainsi que les femmes autochtones. Deuxièmement, le Fonds s'efforce d'intégrer une approche intersectionnelle dans le reste de son portefeuille.

68. En 2024, le Fonds a publié les deuxième et troisième documents de sa série de connaissances fondées sur la pratique concernant l'inclusion du handicap et l'intersectionnalité. Dans le deuxième document¹⁷, il décrit les idées des 22 organisations financées au titre du guichet spécial pour 2018-2023 pour appuyer des projets visant à prévenir et à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées. Les organisations bénéficiaires sont directement venues en aide à plus de 50 000 femmes et filles handicapées et ont impliqué 190 000 personnes supplémentaires (prestataires de services, responsables et membres du système judiciaire). Près de 7,7 millions de personnes ont bénéficié de ces travaux. L'analyse a permis de constater que les organisations bénéficiaires avaient accru la visibilité des femmes et des filles handicapées, transformé les mentalités, encouragé la réflexion systémique et fourni des ressources propres à renforcer les capacités.

69. Dans la troisième et dernière étude¹⁸ de la série, qui s'est appuyée sur 62 interventions qui faisaient notamment des femmes et des filles handicapées un groupe prioritaire, il a été relevé que pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées, il fallait mettre l'accent sur l'action et la participation de ces personnes grâce à la consultation, à la visibilité, à l'autonomisation et à l'inclusion. Ces deux principes constituent l'environnement dans lequel quatre éléments clés peuvent émerger pour une programmation réussie : donner la priorité à la collaboration, favoriser les changements de mentalité, impliquer les systèmes juridiques et politiques et faire preuve de souplesse dans l'adaptation et l'apprentissage.

70. Le Fonds a également publié un examen des principaux résultats de 13 interventions financées dans le cadre du guichet spécial visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées ou déplacées de force entre 2016 et 2022¹⁹. Les organismes d'exécution ont mené des activités de sensibilisation, mobilisé les populations, formé les prestataires de services, amélioré l'accès à des services complets et donné aux bénéficiaires les moyens d'être autonomes sur le plan économique et de jouer un rôle de premier plan. Ces initiatives ont démontré

¹⁷ Selina Palm et Elisabet Le Roux, « Addressing violence against women and girls with disabilities: results from the UN Trust Fund's special window 2018-2023 » (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 2023).

¹⁸ Elisabet Le Roux et Selina Palm, « Disability inclusion in programming to end violence against women and girls: lessons from civil society organizations supported by the UN Trust Fund to End Violence against Women » (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 2024).

¹⁹ Erin Stern, « "A window of hope": a synthesis review of the UN Trust Fund's special window on ending violence against women and girls who are refugees and/or forcibly displaced » (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 2023).

l'efficacité de la programmation adaptative dans des contextes changeants et ont souligné qu'il importait de faire participer les femmes et les filles réfugiées et déplacées à la conception et à la mise en œuvre des interventions. Ces efforts ont permis de répondre aux besoins immédiats et de jeter les bases d'une autonomisation et d'une protection à long terme.

B. Liens entre la résilience des organisations, la formation de mouvements et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles

71. Les organisations de la société civile et les organisations de défense des droits de la femme sont à l'avant-garde de l'action menée pour remettre en question les normes sociales néfastes et donner aux femmes les moyens d'être des agentes du changement. La résilience des organisations et la formation de mouvements sont nécessaires pour créer un environnement dans lequel la violence à l'égard des femmes et des filles peut être prévenue et combattue. En 2024, le Fonds d'affectation spéciale a approfondi sa compréhension de l'octroi efficace de subventions pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles grâce à des connaissances fondées sur la pratique, en particulier en ce qui concerne la résilience des organisations, la formation de mouvements et ses subventions de faible montant.

72. Une étude collaborative commandée par le Fonds a permis de comprendre l'importance de la résilience des organisations dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Dans l'étude²⁰, qui porte sur 34 organisations réparties dans 25 pays, la résilience des organisations est décrite comme la capacité des organisations de la société civile à se préparer à des crises, à des difficultés et à des circonstances changeantes, à y répondre, à s'y adapter et à prospérer malgré celles-ci, tout en restant dévouées à leur mission et à leur vision, ainsi qu'à l'objectif à long terme de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles et d'appuyer les mouvements féministes.

73. Les recherches préliminaires menées dans le cadre de l'étude ont révélé que 80 % des organisations bénéficiaires en 2021 et 2022 avaient fait état d'une meilleure résilience grâce au financement pluriannuel flexible du Fonds, aux services intégrés et aux relations positives entre les donateurs et les bénéficiaires.

74. L'étude contient également les grandes lignes d'un cadre de résilience axé sur cinq thèmes clés : les personnes et les populations, la mission et les valeurs, les réseaux et les partenariats, les stratégies et les systèmes, ainsi que les finances et les ressources. Les principes sous-jacents sont notamment la vision à long terme, la solidarité, la transparence et l'apprentissage permanent. Dans le rapport, les donateurs sont invités à fournir un financement flexible et un appui à long terme pour s'attaquer aux causes profondes de la violence.

75. Le Fonds d'affectation spéciale a mis l'accent sur la formation de mouvements en tant qu'outil essentiel de la lutte contre la violence. Dans une étude réalisée en 2024²¹ en collaboration avec les organisations bénéficiaires de l'Initiative Spotlight

²⁰ Gemma Wood, « Organizational resilience: what does it mean and why is it important to civil society organizations working to end violence against women? Part one of a study of practice-based knowledge commissioned by the UN Trust Fund to End Violence against Women » (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 2023).

²¹ Jocelyn Lehrer, « Building power in feminist and women's movements to end violence against women and girls: learning from civil society organizations funded by the United Nations Trust Fund to End Violence against Women » (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 2023).

et sur la base d'une analyse documentaire réalisée en 2022, un cadre conceptuel fondé sur la pratique pour les mouvements féministes et les mouvements de défense des droits des femmes a été proposé²². Ces mouvements, caractérisés par leur nature stratégique et itérative, renforcent le pouvoir collectif, amplifient les voix marginalisées et démantèlent les systèmes qui perpétuent la violence. Sept formes de pouvoir du mouvement ont été recensées dans le cadre de la recherche : le pouvoir des gens, le pouvoir du leadership, la force intérieure, le pouvoir du réseau, le pouvoir du récit, le pouvoir de la connaissance et le pouvoir de l'organisation. Ces éléments sont essentiels pour faire progresser les efforts locaux et durables visant à mettre fin à la violence, à fournir des services aux personnes survivantes et à mener des réformes politiques.

76. La modalité des subventions de faible montant du Fonds a permis d'appuyer les mouvements de femmes locaux et de renforcer la résilience des organisations. Offrant jusqu'à 150 000 dollars de financement flexible²³, les subventions de faible montant se concentrent sur l'autogestion et le renforcement des capacités, permettant aux organisations de servir les femmes et les filles marginalisées. Les méta-analyses²⁴ des interventions financées par la modalité des subventions de faible montant du Fonds ont mis en évidence le rôle essentiel du fonds d'autogestion dans l'amélioration du bien-être et de la rétention du personnel, et le rôle d'un financement flexible permettant une réaction rapide en cas de crise ainsi que la croissance de l'organisation. Toutefois, elles ont révélé des problèmes de viabilité à long terme, les contraintes de ressources et l'inflation ayant une incidence sur la rétention du personnel et la continuité des projets. Les recommandations figurant dans le rapport évoquent une plus grande flexibilité dans le financement des salaires du personnel, l'expansion du fonds d'autogestion, la promotion des demandes conjointes de subventions et l'amélioration de la visibilité des organisations partenaires. En outre, la formation à la rédaction de propositions et à la mobilisation des ressources a été jugée cruciale pour garantir un financement à l'avenir.

VI. La voie à suivre : célébrer 30 ans d'histoire et écrire le prochain chapitre

77. Pendant près de trente ans de service dévoué, le Fonds d'affectation spéciale a continué à faire preuve d'une détermination inébranlable à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Les résultats remarquables de ses partenariats sont mis en évidence tout au long du présent rapport, et témoignent d'un changement porteur de transformations dans les populations du monde entier. En s'appuyant sur cette base tout en relevant les défis actuels et émergents, le Fonds continuera d'œuvrer pour accomplir sa mission en s'appuyant sur sa vaste expérience de terrain et sur les précieux enseignements tirés de l'examen à mi-parcours de son plan stratégique pour la période 2021-2025.

²² Nidal Karim, « Feminist and women's movements ».

²³ Depuis le vingt-septième cycle du Fonds, les allocations de subventions de faible montant ont été comprises entre 150 000 et 250 000 dollars. Au cours de la période couverte par l'analyse, les subventions de faible montant ont varié entre 50 000 et 150 000 dollars.

²⁴ Sevinc Rende, « Small and mighty! A meta-analysis of 18 projects implemented by grassroots organizations, funded through the small grants modality by the United Nations Trust Fund to End Violence against Women » (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 2023) ; Sevinc Rende, « Small and mighty! A meta-analysis of 9 projects implemented by grassroots organizations, funded through the small grants modality by the United Nations Trust Fund to End Violence against Women » (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 2023).

78. Lors de l'examen, il a été réaffirmé que le Fonds d'affectation spéciale jouait un rôle unique en fournissant un financement flexible et à long terme aux petites organisations et aux organisations de défense des droits de la femme, en particulier celles qui opèrent dans des situations de crise et à haut risque. Ses réalisations majeures, notamment la mobilisation et la gestion efficaces de ses ressources, ont été soulignées, tout comme l'importance que le modèle de services intégrés du Fonds revêt s'agissant de renforcer la résilience et la capacité des organisations bénéficiaires.

79. L'examen a par ailleurs révélé qu'il était nécessaire de mieux communiquer pour veiller à ce que le rôle et les résultats spécifiques du Fonds et les réalisations des organisations bénéficiaires soient visibles, clairement démontrés et pleinement reconnus.

80. Une base de financement élargie est nécessaire pour répondre à la demande croissante des organisations de la société civile et des organisations de défense des droits des femmes. Le renforcement des partenariats au sein de l'écosystème de financement du féminisme sera un objectif clé, garantissant un réseau d'appui coordonné et solide pour celles et ceux qui mènent des efforts pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Le Fonds continuera à s'inspirer des connaissances acquises par les organisations bénéficiaires dans le cadre des activités directes qu'elles mènent pour prévenir et combattre la violence fondée sur le genre. Il adaptera son modèle d'octroi de subventions afin d'améliorer l'efficacité des programmes et la résilience des partenaires. Il élargira son portefeuille afin d'atteindre davantage de bénéficiaires tout en continuant à fournir le financement flexible et durable nécessaire à l'obtention de résultats à long terme.

81. En 2025, le Fonds renforcera son positionnement stratégique en tant que dispositif interinstitutions qui fournit efficacement des ressources considérables directement aux organisations de la société civile et aux organisations de défense des droits des femmes. Il étudiera également la possibilité de décentraliser davantage ses opérations afin d'appuyer les organisations et de leur venir en aide au niveau local.

82. La voie à suivre exige un dévouement sans faille et une action concertée. Le Fonds d'affectation spéciale reste déterminé à travailler avec ses partenaires, les donateurs et la communauté internationale pour mettre en œuvre des initiatives de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles axées sur les personnes survivantes et fondées sur la demande, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. La dernière année de son plan stratégique pour la période 2021-2025 offre au Fonds une occasion unique de consolider ses efforts, d'amplifier les effets de son action et de continuer à bâtir un monde dans lequel chaque femme et chaque fille peut vivre à l'abri de la violence et jouir pleinement de ses droits fondamentaux.